

TOP 5 – PALMARÈS ANNUEL DES PIRES EMPLOYEURS DU QUÉBEC EN PAGE 11

NUMÉRO 19 / HIVER.2026

LE.POINT.SYNDICAL



Solidaire
depuis 1921

LE JOURNAL DE LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

LES CONTRE-POUVOIRS DANS LA LIGNE DE MIRE



MARCHÉS D'ALIMENTATION

**NÉGOCIATION
COORDONNÉE
2025-2027**

S.O.S. CAQ À LA DÉRIVE

Après avoir perdu sa boussole, la CAQ navigue désormais à vue, ayant perdu également son capitaine, François Legault, qui a annoncé sa démission le 14 janvier dernier. Malgré ce qu'il continuait de marteler sur toutes les tribunes avant le congé des Fêtes, M. Legault a dû se rendre à l'évidence : il n'était plus l'homme de la situation.

Ce n'est pourtant pas d'hier que le navire de la CAQ prend l'eau. Fustigé par l'opposition et par les groupes de la société civile, le gouvernement de François Legault s'est enlisé dans une inquiétante dérive autoritaire depuis son dernier remaniement ministériel, pourtant censé relancer son parti.

Après des mois à s'attaquer aux contre-pouvoirs avec, au premier chef, les organisations syndicales, le gouvernement était certain qu'il ferait bouger l'aiguille des intentions de vote en sa faveur. Or, lorsqu'on regarde les derniers coups de sonde qui placent la CAQ en troisième position, voire en quatrième position, derrière le Parti conservateur d'Éric Duhaime, le constat d'échec est encore plus retentissant.

Déconfiture et déconnexion

Cette sinistre déconfiture met aussi en lumière la déconnexion totale de ce gouvernement à l'égard des besoins réels de la population. Crise du logement hors de contrôle, explosion du coût de la vie, cafouillage en immigration avec la fin du Programme de l'expérience québécoise. Les signaux d'alarme se sont multipliés, sans jamais provoquer un véritable changement

de cap. Pendant que des milliers de ménages peinent à se loger et à joindre les deux bouts, le gouvernement a préféré gérer à courte vue, laissant les inégalités se creuser.

La course à la succession de François Legault n'a cependant rien de rassurant. Le duel qui s'annonce entre Christine Fréchette et Bernard Drainville se déroule dans un

climat de surenchère et de calcul politique, bien loin des préoccupations des travailleuses, des travailleurs et de la société en général.

Le cas de Drainville est particulièrement révélateur : à force de vouloir flatter les bas instincts, il verse dans un populisme élémentaire, n'hésitant pas à relayer de fausses informations pour discréditer le mouvement syndical. L'épisode de l'ambulance prétendument vandalisée lors d'une récente manifestation à Québec – alors qu'elle était destinée à la ferraille – illustre jusqu'où peut aller cette dérive quand on est prêt à tout pour nourrir ses ambitions personnelles.

Faire front, tant qu'il le faudra

Heureusement, devant un tel mépris, la CSN, de concert avec ses alliés de la société civile, continue de faire front. Le 29 novembre dernier, nous étions plus de 50 000 personnes dans les rues de Montréal pour dénoncer cette déconcertante dérive de la CAQ et exiger un véritable changement de direction. Ce rassemblement mémorable n'était pas un point final, mais bien un point de départ. Notre campagne *Faire front* se poursuit et s'intensifiera au cours des prochains mois.

Au menu : escalade des moyens de pression et renforcement de nos alliances avec nos partenaires des mouvements sociaux pour converger autour du 1^{er} mai, moment fort de la mobilisation. Nous porterons également plusieurs revendications sur la place publique afin d'interpeller l'ensemble des formations politiques pour connaître leur positionnement. À l'approche des élections d'octobre 2026, il est urgent d'adresser à tous les partis politiques un message clair : ils doivent écouter la société civile, y compris les syndicats, et exiger des engagements concrets de la part de celles et ceux qui aspirent à diriger le Québec.

Mais dans l'intervalle, en attendant de connaître celui ou celle qui reprendra la barre de ce gouvernement en fin de piste, une chose est certaine : la CSN ne baissera pas les bras et continuera à se mobiliser... tant qu'il le faudra.

Petit S.O.S. afin d'éviter le naufrage : persister dans la même veine de confrontation avec les organisations syndicales ne sera jamais payant. La seule chose sensée à faire dans les circonstances est d'abandonner les projets de loi liberticides, à commencer par le projet de loi 3. ●

Caroline Senneville

Présidente de la CSN



Pendant que des milliers de ménages peinent à se loger et à joindre les deux bouts, le gouvernement a préféré gérer à courte vue, laissant les inégalités se creuser.

LE.POINT.SYNDICAL . Hiver . 2026

Le Point syndical est la publication officielle de la Confédération des syndicats nationaux • 514 598-2131 • Publié quatre fois par année, il est tiré à 17 000 exemplaires et il est distribué gratuitement à tous les syndicats de la CSN • **COORDINATION** : Ursule Ferland • **DIRECTION ARTISTIQUE** : Philippe Brochard • **RÉVISION** : Nadia Fournier • **VERSION WEB** : Nicolas St-Germain • **IMPRESSION** : Imprimerie Groupe Chicoine • **DISTRIBUTION** : Marie-Pier Châteauneuf et Dave Lavoie • **Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus** : 514 598-2233 • ISSN : 2561-7435 • Dépôt légal : BAnQ et BAC, 2025 • Envoi de la poste-publications n° de convention : 40064900 • Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à : CSN, 1601, avenue De Lorimier, Montréal (Québec) H2K 4M5 • csn.qc.ca



3 POINT.POLITIQUE

LE DROIT DE GRÈVE DANS L'ŒIL DE LA COUR SUPRÊME

4 POINT.D'APPUI

SOUTIEN À DOMICILE

Le mauvais virage du gouvernement
PLUS : Insécurité alimentaire, des solutions novatrices

5 POINT.DE.NON-RETOUR

RAPPORT FEESP

Le personnel du soutien scolaire victime de violence

PLUS : Compressions, les universités n'arrivent plus

6 POINT.NÉVRALGIQUE

DANS LES COULISSES DU PROCÈS D'AMAZON

7 POINT.DE.RALLIEMENT

SALADES DE FRUITS ET INFLATION

PLUS : Quand l'esprit de solidarité fait la différence au Jardin de Robi

8 DOSSIER

LES CONTRE-POUVOIRS DANS LA LIGNE DE MIRE

10 POINT.DE.PRESSE

FAUX MÉDIAS

Les vampires de l'information

PLUS : Hommage à une militante LGBT+ d'exception

11 POINT.DE.MIRE

TOP 5 DES PIRES EMPLOYEURS DE 2025

12 POINT.FORT

FÉMINISME TOUT TERRAIN

PLUS : À l'école féministe syndicale, la sororité sur tous les fronts

13 POINT.D'EXCLAMATION

FAIRE FRONT

Une protestation haute en couleurs

PLUS : Syndicats de la culture, deux ententes à la PDA

LE.POINT.EN.BREF

14

POINT.DE.REPOS

16

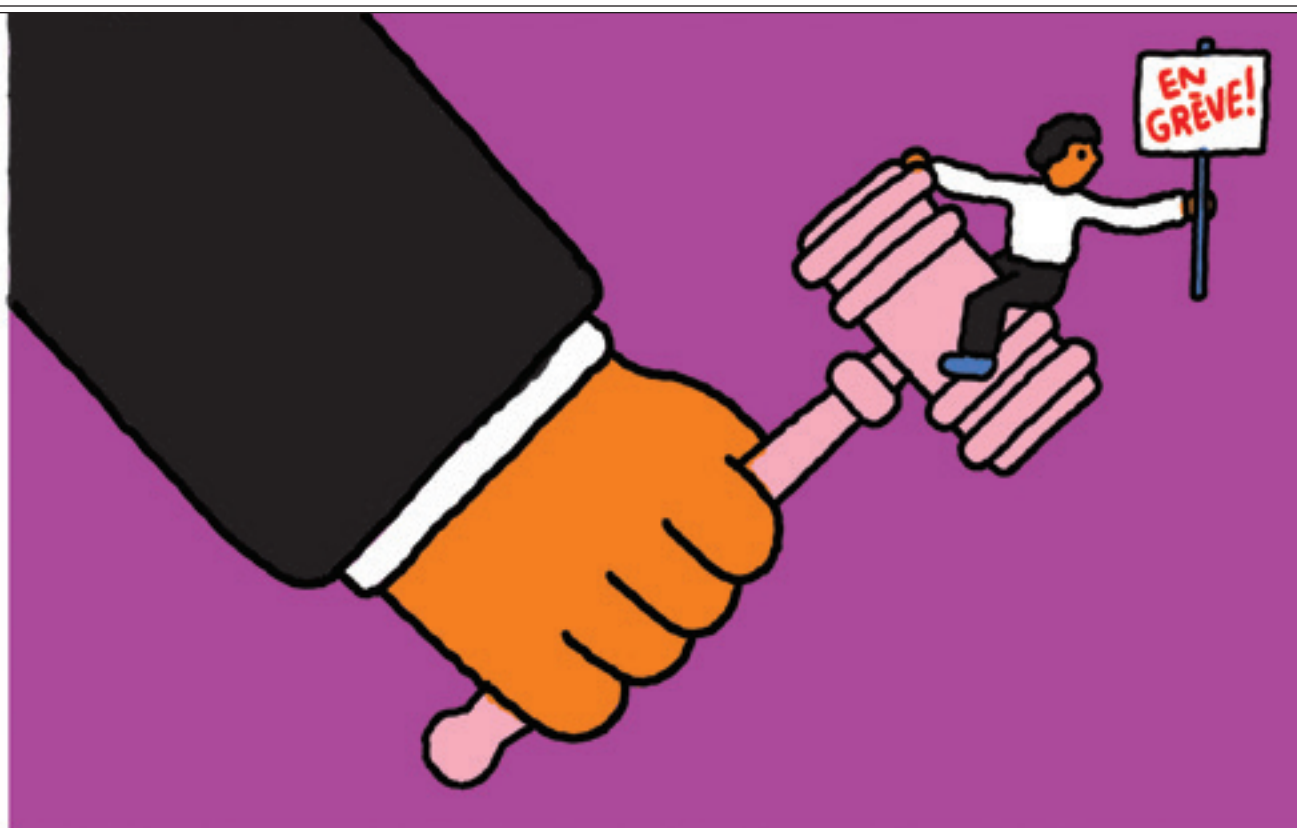
LOI 14

LE DROIT DE GRÈVE DANS L'ŒIL DE LA COUR SUPRÊME

Au lendemain de son entrée en vigueur, la CSN a déposé une demande de pourvoi en contrôle judiciaire qui vise à faire déclarer inapplicable, invalide et inopérante la *Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out*.

Par François L'Écuyer

Illustration : Benoît Tardif



Le ministre Boulet l'admet d'emblée : sa nouvelle loi vise à élargir la notion de « services essentiels » afin que le Tribunal administratif du travail (TAT) s'éloigne d'une interprétation trop restrictive des limitations pouvant être apportées au droit de grève. « Il faut penser à de nouveaux critères de détermination de ce qui constitue un service à maintenir [lors d'un conflit de travail] », exprimait-il quelques semaines avant de déposer son projet de loi 89, sanctionné depuis comme loi 14.

Ces nouveaux critères, la loi les définit ainsi : des services devront être « minimalement requis pour éviter que ne soit affectée de manière disproportionnée la sécurité sociale, économique ou environnementale, notamment celle des personnes en situation de vulnérabilité ».

« Il s'agit d'un virage à 180 degrés, y compris pour Jean Boulet lui-même », souligne la présidente de la CSN, Caroline Senneville. En 2019, lors du dépôt de son projet de loi 33, rendu nécessaire pour corriger les balises au droit de grève du secteur public à la suite de l'arrêt Saskatchewan de la Cour suprême, le ministre du Travail avait à l'époque déclaré que seule « la protection de la santé ou de la sécurité publique » devait être retenue comme critère général acceptable pouvant entraver le droit de grève, dorénavant hissé au statut de droit fondamental.

Le ministre avait raison... en 2019

Car c'est bien de cela qu'il s'agit, souligne à grands traits la contestation juridique de la CSN. Non seulement l'arrêt Saskatchewan identifiait clairement les limites acceptables au droit de grève (la santé et la sécurité de la population; une urgence nationale extrême; ou encore à l'endroit de salarié-es de la fonction publique qui exercent un pouvoir au nom de l'État), celles-ci sont également reconnues par le droit international comme étant les seules restrictions admissibles.

Lorsque des restrictions au droit de grève sont possibles en regard des trois critères mentionnés plus haut, les balises se doivent d'être serrées, de façon à porter « le moins possible » atteinte au droit de grève, stipulent tant le droit canadien que le droit international. En ce sens, les mesures ne doivent être ni arbitraires, ni inéquitables, ni fondées sur des considérations irrationnelles.

À la lecture de cette loi, dont l'objectif est de ne pas affecter « de manière disproportionnée la sécurité sociale, économique ou environnementale, notamment celle des personnes en situation de vulnérabilité », force est de constater que la loi s'appuie sur « une définition très

large référant à des concepts encore plus larges et peu juridiques », pourfend le recours juridique de la CSN.

« Mais d'ici à ce que cette loi soit invalidée, le TAT devra l'appliquer... et rendre des décisions qui sont contraires à la jurisprudence établie par l'arrêt Saskatchewan », s'inquiète Caroline Senneville.

L'arbitrage de différends obligatoire

Un deuxième mécanisme de la loi 14 pourrait difficilement passer le test de la Cour suprême : le pouvoir que s'accorde le ministre de mettre fin à une grève, par simple décret, s'il estime que celle-ci « cause ou menace de causer un préjudice grave ou irréparable à la population ». Dans de telles situations, aux contours des plus flous, le ministre pourrait alors imposer un arbitrage pour se substituer à la négociation.

La jurisprudence est pourtant claire : lorsqu'un droit fondamental est entravé, le mécanisme de rechange se doit d'être juste, adéquat, indépendant et impartial. Ici, l'arbitrage n'est pas imposé par un tiers neutre et impartial, mais bien par un ministre dans l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire fort peu encadré qui court-circuite les processus habituels et démocratiques d'adoption d'une loi.

Aux yeux de la jurisprudence, l'arbitrage obligatoire ne peut s'avérer un substitut valide, puisqu'il « sera toujours à l'avantage de la partie patronale, il aura pour effet de briser tout le rapport de force d'un syndicat, l'empêchant d'obtenir des gains », précise le recours de la CSN en Cour supérieure.

Un effet paralysant sur toutes les négociations

L'impact de cette possibilité d'être visé par un décret créera un effet paralysant sur toutes les négociations : nombre de syndicats seront confrontés à la possibilité toujours latente de voir sa grève être complètement arrêtée. Les débrayages les plus impopulaires risqueront d'être jetés à la vindicte populaire. Une véritable épée de Damoclès pour les syndicats qui voudraient envisager la grève dans la construction de leur rapport de force.

Et l'indépendance des tribunaux, dans tout ça ? Qu'arrivera-t-il lorsque le ministre, insatisfait d'une décision du TAT sur les services essentiels, décidera d'assujettir le même syndicat aux services minimalement requis pour assurer le bien-être de la population ?

Pour la présidente de la CSN, il s'agit clairement d'un « droit d'appel détourné dans les mains du ministre », qui risque de mettre à mal la stabilité des décisions du TAT. ●



INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

DES SOLUTIONS NOVATRICES

En décembre 2025, les membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs en intervention communautaire (STTIC) ont voté une résolution novatrice. Celui-ci permettra au syndicat de rembourser à l'avance les dépenses reliées aux repas des salarié-es libérés pour activités syndicales.

Un coup de pouce qui aide grandement, dans un contexte d'insécurité alimentaire, alors que ce fléau touche de plus en plus la classe moyenne selon l'Observatoire québécois des inégalités.

Entre 2019 et 2023, la proportion de la population, dite de la classe moyenne, en situation d'insécurité alimentaire est passée de 8% à 18,5%. Ce dernier pourcentage représente 322 000 personnes.

« Notre monde œuvre en intervention communautaire, nos travailleurs et travailleuses ne font pas de gros salaires, relate la présidente par intérim du STTIC, Rosalie Bezeau-Faucher. Ils sont de la classe moyenne. »

« Le syndicat a constaté qu'avec la hausse du coût de la vie des dernières années, il était difficile de joindre les deux bouts, poursuit-elle. Certains membres justifiaient qu'ils ne mangeaient pas lors de libérations syndicales en prétextant ne pas avoir faim ou en disant qu'ils allaient manger plus tard. »

Ne voulant pas rendre les gens inconfortables en abordant cette situation encore taboue dans la société, cette solution d'avance de fonds vient régler efficacement le problème.

« Nous ne voulions pas que les gens se sentent mal à l'aise. C'est malheureux que ça soit tabou, ça ne devrait pas l'être », plaide la présidente.

Cette initiative est venue s'ajouter à une autre déjà mise en place par le syndicat en 2023, soit le tirage de cartes-cadeaux d'épicerie dans les assemblées générales et lors d'événements syndicaux. Un incitatif qui, d'autre part, leur a permis de régler le problème de quorum. ●

Nicolas St-Germain

SOUTIEN À DOMICILE

LE GOUVERNEMENT PREND LE MAUVAIS VIRAGE

Alexandra Charland œuvre comme auxiliaire aux services de santé et sociaux (ASSS) au CLSC de Sainte-Thérèse. Pour elle et ses 90 collègues, le virage que prend le gouvernement vers la privatisation accrue du soutien à domicile est malavisé pour plusieurs raisons.

Par Jean-Pierre Larche



Les entreprises privées ou encore d'économie sociale jouent déjà un rôle dans le soutien à domicile. À l'origine, la contribution de ces entreprises devait être complémentaire aux soins du réseau public, offerts par les ASSS. Mais au fil du temps, ces organisations ont pris de plus en plus de place. On leur confie davantage de responsabilités qui devraient revenir aux ASSS, beaucoup mieux formées et surtout, complètement intégrées aux équipes multidisciplinaires en soutien à domicile. « Nous avons suivi une formation professionnelle rigoureuse sur plus d'un an, explique Alexandra. Le personnel externe reçoit un enseignement qui se donne sur trois mois. C'est le temps que ça prend juste pour le bloc concernant le déplacement sécuritaire des patients! C'est nous, les ASSS du CLSC, qui

sommes appelées à compléter la formation des employées externes, parce qu'elles ne peuvent faire face à toutes les situations ».

La loi confie aux ASSS des actes médicaux autrefois réservés au personnel infirmier. Leur travail comporte également une forte dimension sociale alliant écoute et conseils, tant pour les bénéficiaires eux-mêmes que pour leurs proches et leur famille. « Parfois, on doit intervenir dans des situations de crise. Nous avons été formées pour faire face à toutes sortes de conditions psychosociales. Ce n'est pas nécessairement le cas des intervenantes du privé. »

La plus grande valeur ajoutée des ASSS dans le réseau, c'est qu'elles sont complètement intégrées à l'équipe multidisciplinaire du CLSC. « On collabore étroitement avec toutes les personnes professionnelles. Chaque semaine, on fait le point avec toute l'équipe. On échange sur les besoins de chaque bénéficiaire et on s'entend sur une marche à suivre. On développe des connaissances cliniques. Ce n'est pas le cas du personnel externe », déplore Alexandra Charland.

Les gens en perte d'autonomie peuvent recevoir une allocation de l'État, à dépenser auprès d'une entreprise pour recevoir de l'aide à domicile. Initialement, leur rôle devait se limiter à de l'aide domestique, comme l'entretien ménager ou la préparation de repas. Avec le temps, et le manque d'investissement dans les services publics, le rôle du privé s'est considérablement élargi. Aujourd'hui, l'apport du privé ne se limite plus au ménage et aux repas : il englobe aussi les soins fournis aux bénéficiaires. Or, ce ne sont pas toutes les usagères et tous les usagers qui ont les moyens de se payer ces services.

Alexandra note d'ailleurs que les problèmes socio-économiques sont de plus en plus criants pour une grande part de la clientèle, dont les besoins sont fréquemment plus lourds qu'avant. « On observe plus de pauvreté, plus de détresse sociale. On relève plus souvent des milieux de vie insalubre. Clairement, en misant sur le concept d'utilisateur-payeur, de plus en plus de gens auront de la difficulté à déboursier pour les services requis. »

Le 29 janvier, le gouvernement de la CAQ a dévoilé une nouvelle politique nationale de soutien à domicile. Il entend miser, plus que jamais, sur les entreprises privées ou d'économie sociale pour offrir les services, y compris des soins à la personne, au détriment des services publics déjà existants dans les CLSC, grandement sous-financés. Pour la CSN, le gouvernement fait fausse route : il faudrait bien davantage renforcer le rôle des CLSC et miser notamment sur les 7 000 auxiliaires aux services de santé et sociaux, mieux formées et complètement intégrées aux équipes pluridisciplinaires, qui assurent un véritable continuum de soins. ●



RAPPORT FEESP

LE PERSONNEL DU SOUTIEN SCOLAIRE VICTIME DE VIOLENCE

« **L**e jeune charge la technicienne en éducation spécialisée, la fait basculer et lui saute dessus jusqu'à ce qu'elle hurle de douleur. » « J'ai été frappée à l'œil et j'ai perdu la vue, je suis toujours suivie par un ophtalmologue, je vois flou. » « Coups de poings, morsures, claques au visage, coups de pied, insultes...

j'ai craqué, je suis en arrêt de travail depuis plusieurs mois : stress post-traumatique dû aux agressions. » Ce ne sont là que quelques extraits des centaines d'histoires qu'a reçues le secteur du soutien scolaire de la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN).

Ces cris du cœur collectés par la fédération font suite à l'annonce, en octobre 2025, des

Panel sur la violence au travail lors du conseil fédéral de la FEESP-CSN en novembre 2025.

résultats d'un sondage sur les risques psychosociaux mené auprès de plus de 6000 travailleuses et travailleurs du soutien scolaire. Les résultats sont troublants : 52% disent avoir été victimes de violence physique directe. Si, dans la majorité des cas, on parle de cris avec colère (61%) ou de langage grossier (62%), on relève aussi des proportions alarmantes d'attaques avec objets (24%), de conduites déplacées à caractère sexuel (propos 18%, gestes 9%) et même, dans 14% des cas, de menaces de mort.

En marge du dévoilement de ces statistiques effarantes lors d'un colloque regroupant les syndicats, Annie Charland, présidente du secteur, ne mâche pas ses mots. « Ça n'a juste pas de sens qu'on tolère un tel niveau de violence. Et c'est pire qu'avant. On a sondé les membres avec les mêmes questions qu'avait posées l'Institut national de santé publique du Québec en 2022 et tous les chiffres sont plus élevés. Les membres sont à bout, on en a un sur quatre qui songe à quitter son emploi! »

Forte d'une longue expérience syndicale, Annie témoigne sans hésitation de l'envergure de la crise. « Ce n'est pas mêlant, dénonce-t-elle, on n'a jamais vu ça. Plus de 60% de notre monde rentre au travail malgré des problèmes de santé. L'appui des supérieurs est au plus bas et il n'y a aucune reconnaissance, ni pour le travail accompli ni de la violence qu'on subit. Le ministère de l'Éducation, les commissions scolaires et les centres de services scolaires doivent s'asseoir et trouver des solutions pour protéger la santé et la sécurité du personnel de soutien. »

« On l'a souvent répété et on sait que l'image est forte, conclut Annie, mais est-ce que ça prendra un mort pour que le gouvernement agisse? On se le demande pour vrai. » ●

Jean Grégoire

COMPRESSIONS

LES UNIVERSITÉS N'ARRIVENT PLUS

Le sous-financement des universités, depuis plusieurs années, est manifeste. Mais la récente compression de 4% du budget de fonctionnement pour l'ensemble des établissements dans le dernier cadre budgétaire du Québec fait mal. Cette décision survient alors que les coûts de système explosent et que les infrastructures se détériorent.

Les récents resserrements appliqués au Programme des étudiants étrangers affectent également le financement de

la majorité des universités. C'est particulièrement vrai pour les programmes de deuxième et troisième cycles, pour lesquels les frais de scolarité y sont de quatre à cinq fois plus élevés pour les étrangers que pour les résidents et résidentes du Québec.

« Il faut investir dans l'avenir de notre société et ne pas brimer toute une génération. Si l'on veut être un chef de file en innovation, nous devons former des diplômé-es du baccalauréat, de la maîtrise et du doctorat », indique la vice-présidente de la FNEEQ-CSN et responsable politique des syndicats de chargés-es de cours universitaires, Christine Gauthier.

« Si les budgets ne sont pas suffisants pour couvrir les salaires et les autres frais d'exploitation, les universités vont être déficitaires. Il faudrait ajuster le montant alloué par étudiant », affirme pour sa part Ryan William Moon, vice-président de la FP-CSN, qui représente plus de 2000 professeur-es d'université. Ce dernier cite d'ailleurs en exemple Concordia, qui affiche à elle seule un déficit de 100 millions de dollars.



Christine Gauthier, vice-présidente de la FNEEQ-CSN, et Ryan William Moon, vice-président de la FP-CSN



L'impact des déficits

Les universités qui déclarent un déficit budgétaire doivent négocier des arrangements avec le gouvernement pour retrouver rapidement l'équilibre. Il y a donc un risque d'influence externe sur l'offre de cours et l'agrandissement des groupes.

L'instauration de gels d'embauche et la diminution de services aux étudiantes et étudiants, en orientation ou en appui psychologique, par exemple, sont aussi relevées dans un contexte de compres-

sion. Ryan William Moon s'inquiète par ailleurs que cette précarité universitaire augmente le nombre de partenariats avec le privé, ajoutant ainsi à la menace qui pèse déjà sur la liberté académique. Ce dernier rappelle que le président Trump ne se gêne pas pour lier le financement des universités à certaines de ses orientations idéologiques. Le déficit crée une vulnérabilité dans le processus de ce genre d'interventions. ●

Thierry Larivière



AMAZON

DANS LES COULISSES DU PROCÈS

Le 22 avril 2024, le jour même où Amazon apprend qu'un de ses entrepôts vient de se syndiquer, Jasmin Begagic prend l'avion pour Montréal. En plus de visiter l'entrepôt DXT4 visé par la requête, le président d'Amazon Canada Fulfillment Services ordonnera trois jours plus tard la « suspension temporaire » du mystérieux entrepôt DYT4, 36 heures à peine après son ouverture.

Par François L'Écuyer

Ce tout nouveau centre de distribution, sur l'avenue Francis-Hughes à Laval, devait être en mesure de traiter 114 000 paquets par jour. À lui seul, le volume envisagé pour DYT4 rivaliserait avec celui traité conjointement par trois autres entrepôts réservés à la livraison du « dernier mile », propre au modèle Amazon : DXT4 et DXT5, tous deux situés à Laval, et DXT6 à Lachine.

Un véritable « vaisseau amiral », selon les termes utilisés à maintes reprises par Jasmin Begagic lui-même devant la juge Irène Zaïkoff, dans le cadre des audiences du procès d'Amazon qui se tient au Tribunal administratif du travail.

Mais pourquoi donc avoir ordonné la fermeture de ce nouveau centre de livraison, dont l'ouverture était reportée depuis 2022 ?

Jasmin Begagic prétend que c'est en raison de « sérieuses défaillances » en matière de sécurité qu'il a lui-même constatées, à peine débarqué dans la région montréalaise à la suite de la syndicalisation de l'entrepôt voisin.

Questionné par les avocates de la CSN, Jasmin Begagic a admis en cour que l'établissement DYT4 avait pourtant passé l'évalua-

Un véritable vaisseau amiral, selon les termes utilisés à maintes reprises par Jasmin Begagic lui-même devant la juge Irène Zaïkoff, dans le cadre des audiences du procès d'Amazon.

tion de conformité requise par la procédure interne d'Amazon. Mais il ajoute du même souffle qu'il n'avait pas pu participer à l'audit en question et que, s'il avait été présent, jamais il n'aurait autorisé sa mise en fonction le 24 avril 2024.

La matrice a flanché

Amazon ne pouvait pas savoir que plusieurs des employé-es du vaisseau amiral, au moment de leur transfert, avaient probablement signé une carte CSN. Certes, M. Begagic reconnaît que plusieurs d'entre eux avaient été recrutés, en raison de sa proximité géographique, à l'entrepôt à DXT4, au moment même où une campagne de syndicalisation y était secrètement menée.

Quand on le questionne sur la façon dont il a appris la nouvelle de la syndicalisation du premier entrepôt d'Amazon au Canada, Jasmin Begagic reconnaît qu'Amazon s'est fait prendre par surprise : la « matrice » utilisée par Amazon pour calculer « l'état de satisfaction des associé-es » n'avait pas activé de voyants rouges alertant l'état-major d'une syndicalisation potentielle des employé-es de DXT4, même si une campagne avait été menée dans d'autres entrepôts d'Amazon.

« *I think it was a defeat* ¹ », a laissé tomber Jasmin Begagic au tribunal.

Jasmin Begagic ignore qui a pris la décision de fermer les entrepôts du Québec. Il en a été informé par son supérieur immédiat basé au Tennessee, David Alperson, vice-président Amérique du Nord d'Amazon Logistics.

Il reconnaît néanmoins avoir fait partie du comité de travail qui, à peine six mois après la syndicalisation d'un premier entrepôt au Canada, recommandera de fermer tous les centres de distribution situés au Québec.

Quand tout fermer devient la solution

C'est sur une base « strictement économique » que cette recommandation a été faite à la direction d'Amazon aux États-Unis, a affirmé sous serment M. Begagic.

La fermeture inopinée du vaisseau amiral lui posait un réel problème : comment allait-il absorber le volume que DYT4 aurait traité alors que DXT4, DXT5 et DXT6 fonctionnaient aux limites de leurs capacités ?

Afin de trouver une solution, le comité « Volume Solve » fut mis en place. Pendant que le comité évalue ses options, des sous-traitants sont mis à contribution : Purolator, Intelcom et d'autres joueurs assumeront temporairement une partie des opérations.

En fait, elles le faisaient déjà : ces entreprises figuraient parmi les nombreux tiers qui s'occupaient d'une part importante de la livraison à domicile des colis d'Amazon, et ce, depuis son implantation au Québec.

On ignore à quel moment le comité « Volume Solve » est devenu le « Project Maple », nouvelle appellation de l'équipe maintenant chargée de trouver une solution à long terme pour les livraisons d'Amazon au Québec.

Ce qu'on sait toutefois, c'est que les travaux de ce comité auraient subitement permis à Amazon de réaliser qu'en fermant ses entrepôts et en transférant toutes ses opérations à des tiers, la multinationale pouvait réaliser des économies de 16,4 millions par année.

Un navire amiral abandonné

À plusieurs reprises depuis le début des audiences du procès d'Amazon, les avocates de la CSN ont demandé à Jasmin Begagic de détailler le suivi qu'il a effectué pour s'enquérir des travaux qui auraient permis de mettre l'imposant centre de livraison à niveau en matière de sécurité. « Quand on laisse sa voiture au garage pour la faire réparer et qu'on n'a pas de nouvelles, on appelle pour s'informer de l'état des réparations, non ? », ont tour à tour demandé la partie demanderesse et la juge Zaïkoff.

De son propre aveu, jamais M. Begagic ne s'est informé ni des travaux en cours ni d'une date où les installations de DYT4 auraient pu être remises en service.

Le 22 janvier 2025, Amazon annonçait la fermeture de tous ses entrepôts situés au Québec, mettant à pied 1700 employé-es et provoquant plus de 4500 pertes d'emplois. ●

1 « Je pense que c'était une défaite » [traduction libre]

SYNDICALISME D'ÉPICERIE

SALADES DE FRUITS ET INFLATION

Sylvie se lève tôt pour arriver au IGA d'Alma à 7 h mais, après 13 ans, elle a l'habitude. Le poste de commis qu'elle y occupe est son premier emploi. Après avoir élevé ses trois enfants, elle est entrée à la Coop IGA et y est restée.

Par Camila Rodriguez-Cea



«**J**e suis encore ici parce que je m'entends bien avec mes collègues et qu'on a de bons avantages, mais honnêtement, si on m'avait dit qu'après tant d'années, je toucherais encore ce salaire-là, je serais partie», soupire la mère de famille.

La grille salariale du IGA d'Alma ressemble à celle de beaucoup d'épicerie. On y gravit les échelons à coup de quelques centaines d'heures travaillées et on gagne alors 25 ou 35 sous de plus. Vu le montant, la hausse du salaire minimum annuelle les rattrape constamment, faisant reculer l'ensemble des employé-es dans ce qui devient un véritable jeu de serpents et échelles. Après 18000 heures cumulées, Sylvie n'est toujours pas au sommet de la grille.

Les travailleurs et les travailleuses du IGA d'Alma ont lancé le bal de la négociation coordonnée des marchés d'alimentation. Au terme des pourparlers, ils ont obtenu une hausse de 1,50 \$ l'heure, un montant substantiel pour le milieu, permettant de dépasser 20 \$ l'heure au dernier échelon de la grille salariale. «Ce n'est pas la fin du monde, mais ça aide», souligne Sylvie. Autre amélioration, l'échelle salariale sera modifiée de façon que les syndiqué-es puissent désormais atteindre le sommet en quatre ans.

«On est les premiers à constater la hausse du prix de l'épicerie. Chaque matin, j'imprime des étiquettes pour les bols de fruits et je vois les changements. Pareil sur le plancher, le sac de pommes qui coûtait 2,50 \$ il y a quelques années coûte maintenant 6 \$», explique Sylvie. La commis n'a pas la berlue. En 2025, le prix des fruits frais a augmenté de 4,4%. Alors que l'inflation globale a atteint 2,2% l'année dernière, plusieurs ont accusé les marchés d'alimentation d'abuser de ce phénomène pour augmenter leurs prix et multiplier leurs profits.

En 2025, Empire Company Limited, la société mère de Sobeys, qui exploite principalement IGA au Québec, cumulait 700 millions de profit. Même son de cloche du côté de Métro et Loblaws, qui ont respectivement enregistré des gains de 1 et de 2,6 milliards.

Vers 15 h 30, elle nettoie le plancher et les ustensiles, ajuste l'inventaire et remplit le comptoir. C'est l'heure de rentrer à la maison. En saluant sa collègue qui a plus de 27 ans d'ancienneté, elle se demande qui la remplacera quand elle aura pris sa retraite.

«On a pas mal de problèmes de roulement. C'est bien beau, les étudiantes et étudiants, mais ça prend des gens avec plus d'expérience pour les guider et pour occuper les horaires de jour», explique-t-elle. Une vague de départs à la retraite touche présentement son épicerie et de nombreux employé-es qui cumulent plus de 25 ans d'ancienneté sont difficilement remplacés.

«Quand les gens viennent déposer leur CV et voient le salaire d'entrée, ils font demi-tour», ajoute Sylvie. Elle espère que les meilleures conditions de travail dernièrement négociées par le syndicat faciliteront le recrutement.

Le modèle de négociation coordonnée de la CSN est bien rodé au Saguenay, alors qu'un nombre considérable d'épicerie de cette région sont affiliées à la CSN. Durant la prochaine année, 17 autres marchés, aux Îles-de-la-Madeleine, à Chibougamau, dans les régions de Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec, suivront les pas du syndicat d'Alma. Ensemble, les membres tenteront d'instaurer un nouveau standard dans le secteur. ●



Nathalie Duperré, présidente du syndicat

LE JARDIN DE ROBI

QUAND L'ESPRIT DE SOLIDARITÉ FAIT LA DIFFÉRENCE

En grève générale illimitée depuis le mois d'octobre dernier, les travailleuses du CPE Le Jardin de Robi à Roberval se battent pour conserver leur pause-repas rémunérée, un acquis dont elles bénéficient depuis plus de 40 ans. À la table de négociation, l'employeur refuse de considérer les contre-propositions financières du syndicat, pénalisant les éducatrices, mais aussi des centaines de parents de la région.

Plutôt que d'ouvrir la discussion avec le comité de négociation, la direction a préféré déposer une demande au Tribunal administratif du travail (TAT) pour forcer la fin de la grève et la reprise des services minimaux au CPE, et ce, dès le premier jour de l'entrée en vigueur de la loi 14. Le 6 février, le gouvernement a finalement accepté la demande patronale, en adoptant un décret en ce sens. Au moment d'écrire ces lignes, le TAT n'avait pas encore rendu de décision. Toute la CSN suit ce dossier de près. Il s'avère le premier cas d'application de cette loi, dont nous avons dénoncé l'adoption, car elle menace l'équilibre du rapport de force, au détriment des salarié-es.

Depuis trois mois, les employées du Jardin de Robi paient très cher pour l'entêtement acharné de leur employeur. Lors des derniers conseils fédéraux de la FSSS-CSN et de la FEESP-CSN, et aussi lors du conseil confédéral de décembre, les travailleuses ont pu compter sur un généreux élan de solidarité de la part du mouvement. Au terme de ces trois événements, une somme frisant les 25 000 \$ a été amassée, leur permettant ainsi de se tenir debout, fortes et fières, jusqu'à l'obtention d'un règlement satisfaisant.

«La générosité de nos camarades nous touche beaucoup», souligne Nathalie Duperré, présidente du Syndicat des travailleuses des centres de la petite enfance et des bureaux coordonnateurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean. «Grâce aux sous récoltés, les travailleuses peuvent tenir la minute de plus. Les appuis qu'elles reçoivent quotidiennement durant cette importante lutte sont très précieux.» ●

Eliane Bouchard-Genesse

LES CONTRE-POUVOIRS

Il y a plusieurs mois déjà, le gouvernement caquiste s'est mis à déposer à l'Assemblée nationale des projets de loi qui visent à affaiblir les contre-pouvoirs et les libertés fondamentales. Selon l'expert rencontré, il y a lieu de s'inquiéter.

Par Julie Lampron-Lemire
et Hubert Forcier

Illustration : Amélie Lehoux

« Il y a un fil rouge qui lie les projets de loi 1, 2, 3, 7 et 9. La Coalition avenir Québec (CAQ) complexifie la possibilité de s'opposer à la légalité de l'action gouvernementale, et ce, dans tous les secteurs », affirme Louis-Philippe Lampron, professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval, lors de son passage au bureau fédéral de la FNCC-CSN.

On pourrait ajouter à cette liste la loi 14 (PL 89) et remettre en question le processus démocratique entourant l'adoption de la loi 28 (PL 101).

Selon M. Lampron, le gouvernement fait deux choses. Par son projet de constitution, il tâche de limiter la capacité des tribunaux à interpréter les droits et libertés de la personne, de manière à ce que, quand c'est l'Assemblée nationale « qui parle », les tribunaux ne puissent intervenir pour remettre en cause les choix établis par l'institution. Ensuite, à travers ses projets de loi, le gouvernement caquiste s'attaque concrètement à la capacité de certains groupes de la société civile et des organisations publiques indépendantes d'assurer leur mission et de contester des lois.

Dans un État de droit comme le nôtre, nul n'est au-dessus de la loi, pas même le gouvernement. Ainsi, il existe des contre-pouvoirs pour ramener à l'ordre une organisation qui part en roue libre : les tribunaux, la société civile – dont les syndicats –, les organismes indépendants, les citoyennes et citoyens – par des manifestations et des pétitions, par exemple –, les médias et les partis de l'opposition.

Les contre-pouvoirs viennent protéger les droits de la population. Dans la pyramide des lois, il y a tout en haut la Charte des droits et libertés de la personne. Les droits et libertés



consignés dans la charte priment toutes les autres législations. Avec ses nouveaux projets de loi, le gouvernement vient démanteler cette pyramide.

Les récentes actions de la CAQ cherchent à empêcher l'expression des travailleuses et des travailleurs comme de l'ensemble de la société civile, où le seul qui aurait son mot à dire sur les affaires de la cité serait le gouvernement.

Inonder la zone

La stratégie de la CAQ, selon M. Lampron, est littéralement d'inonder la zone par trop d'initiatives qui attaquent plusieurs groupes en même temps. Ce qui force une division à la fois des journalistes – qui ne sont pas capables de tout couvrir – et des groupes qui sont attaqués. « Le grand problème, quand on inonde la zone, c'est qu'on prend chacune des initiatives isolément sans voir le portrait global de la situation », croit le professeur.

De plus, le gouvernement ajoute du bruit et du brouillard en accolant des titres racoleurs. Par exemple, le projet de loi 3 : *Loi visant à*

améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail. « Qui n'est pas en faveur de la démocratie syndicale? Entre cette étiquette "d'appât", pour que le projet de loi passe bien dans les médias, et la capacité des syndicats à justement jouer leur rôle dans la société... il y a une marge! », prévient M. Lampron.

L'effritement de la démocratie

La loi 14, projet de loi 89 déposé par le ministre du Travail Jean Boulet, vient limiter le droit de grève des travailleuses et des travailleurs. En instaurant une nouvelle notion de « service assurant le bien-être de la population », le Tribunal administratif du travail peut retirer à une partie des membres leur droit de grève et les forcer à revenir au travail, comme c'est le cas des secteurs régis par les services essentiels. Ça réduit considérablement l'effet de la grève en plus d'avantager les patrons.

Par la loi 28, le gouvernement modifie plusieurs aspects qui encadrent les relations de travail, avec, entre autres, une réforme de l'ar-

DANS LA LIGNE DE MIRE



bitrage de griefs : nouveaux délais, médiation, divulgation de la preuve. Le gouvernement se défile ainsi des mécanismes de prévention à mettre en place pour protéger ses propres employé-es dans le secteur de la santé, des services sociaux et de l'éducation.

« Dans une démocratie, le gouvernement doit écouter les acteurs du milieu. Dans ce cas-ci, il est allé contre le consensus auquel patrons et syndicats étaient parvenus à la CNESST », soutient la présidente de la CSN, Caroline Senneville.

Avec le projet de loi 1, la « constitution caquiste » comme Louis-Philippe Lampron aime l'appeler, le gouvernement muselle les contre-pouvoirs et affaiblit les libertés fondamentales.

Selon le Barreau du Québec, ce projet de loi vient affaiblir le régime québécois de protection des droits fondamentaux, mettre à mal la séparation des pouvoirs et l'indépendance des tribunaux, soulever des enjeux constitutionnels importants en plus de rouvrir le débat sur l'avortement. Rien de moins.



Louis-Philippe Lampron, professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval, lors de son passage au bureau fédéral de la FNCC-CSN.

Mais ce qui choque le plus M. Lampron, c'est que le gouvernement normalise le recours à la disposition dérogatoire. Celle-ci permet aux législateurs de suspendre l'application des droits et libertés. Au Canada, il y a une multiplication des recours à ces dispositions. En Alberta, par exemple, Danielle Smith a récemment cassé une grève et imposé un contrat de travail de quatre ans au personnel enseignant en utilisant une clause dérogatoire.

Avec le projet de loi 2, le gouvernement a voulu enlever le droit de négocier aux médecins en imposant un contrat de travail par une loi spéciale. Il mettait en place des mécanismes de surveillance « qui n'en finissaient plus ».

Au moment de son adoption en octobre 2025, la CAQ avait instauré « des mesures qui interdisaient de remettre en cause et de critiquer cette loi spéciale et tous ces mécanismes de surveillance. Ces mesures ne s'étendent pas seulement aux médecins, mais aussi à la grand-mère, aux voisins, à l'ami ou au prof d'université. Dans ces conditions,

on ne pourra contester ce régime sans possiblement subir des sanctions pécuniaires », affirme M. Lampron.

Dans le projet de loi 3, le gouvernement érige des haies, des obstacles, pour empêcher les syndicats d'agir dans l'espace public. Par exemple, pour contester une loi qui viendrait brimer le droit des travailleuses et des travailleurs, le syndicat devra consulter ses membres. Il faudra convoquer une assemblée générale et atteindre le quorum. Combien de temps ça prendra? Combien ça coûtera? Pour Louis-Philippe Lampron, ce sont des haies qui ralentiront et qui empêcheront les syndicats d'agir dans l'espace public. Mais, selon lui, la principale source de difficultés concernant ce projet de loi, c'est l'idée selon laquelle le syndicalisme doit être enfermé dans une stricte case de relations de travail.

Le projet de loi 7 : *Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires*, vient fusionner et couper des institutions et des organismes importants à notre démocratie. « Ainsi, on limitera la protection contre la censure institutionnelle et on mettra fin à des obligations de reddition de comptes, préservées notamment par la *Loi sur la liberté académique* qui s'applique au milieu universitaire », souligne M. Lampron.

Il ajoute : « C'est une perte sèche pour la nature démocratique des décisions gouvernementales. On a besoin de plus d'organismes avec de l'expertise, dans les différentes sphères où le gouvernement doit trancher, si l'on aspire aux meilleurs choix possibles et pas seulement à "quelque chose" qui se décide dans le bureau du premier ministre. »

Finalement, le projet de loi 9 vient, entre autres, étendre l'interdiction des signes religieux aux employé-es des centres de la petite enfance et interdire des pratiques religieuses dans l'espace public. Selon M. Lampron, c'est un cas classique de discrimination : « Parce que ceux qui vont subir les désavantages, ce sont les membres de groupes religieux minoritaires. »

Une mobilisation fondamentale

En plus de faire pression sur le gouvernement, M. Lampron croit qu'il faut « accentuer la pression politique exercée sur les partis de l'opposition, pour qu'ils s'engagent dès maintenant à abroger des initiatives de cette nature. Ils ne se mouillent pas assez. La manif du 29 novembre, ce n'était pas un soulèvement contre le projet de loi 3, c'en était un contre les projets de loi 1, 2, 3, 7 et 9. Parce que c'est lié ensemble. Cette attaque-là, elle est tous azimuts. » ●



LGBT+

HOMMAGE À UNE MILITANTE D'EXCEPTION

Dominique Dubuc est une militante dont l'engagement a influencé le mouvement. Enseignante en biologie depuis plus de 30 ans au Cégep de Sherbrooke, elle est aussi une personne queer, agendre et lesbienne. Son implication dans les mouvements sociaux et le syndicalisme s'inscrit dans une longue trajectoire de luttes et d'actions concrètes.

Actuellement membre du comité confédéral LGBT+ de la CSN et fondatrice du comité de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres de la FNEEQ-CSN, Dominique conçoit le syndicalisme et la défense des droits de la personne comme deux combats indissociables. Au sein de son syndicat local, elle a mis pendant plusieurs années son engagement au service de l'avancement des droits et de la reconnaissance des minorités sexuelles.

Pour Dominique, « l'essence même du syndicalisme est la recherche de la justice. C'est une force structurante qui nous donne les moyens de mener nos luttes jusqu'au bout.

C'est grâce à la volonté de la confédération de lutter sur tous les fronts qu'on parvient à faire avancer la société et à mettre en place des mesures concrètes pour défendre les droits des minorités sexuelles », affirme-t-elle.

Katia Lelièvre, vice-présidente de la CSN et responsable politique du comité LGBT+, souligne que l'impact social de la CSN va de pair avec l'engagement de militante comme Dominique Dubuc. « La CSN a eu de l'influence dans le respect des libertés des communautés LGBT+, notamment grâce à l'implication de personnes aussi brillantes que Dominique. C'est cette diversité de perspectives et de luttes qui fait la force de notre mouvement aujourd'hui », affirme-t-elle.

Dominique constate toutefois avec inquiétude que, malgré des avancées importantes, les minorités sexuelles se retrouvent de plus en plus dans la ligne de mire de discours démagogiques. « Les minorités sexuelles, au sens large, servent aujourd'hui de boucs émissaires pour tout ce qui ne fonctionne pas dans notre société. Nous nous sommes battus pendant des décennies pour que nous et nos enfants ayons les mêmes droits que tout le monde. Or, on observe maintenant qu'il est politiquement payant de stigmatiser et de marginaliser davantage certaines communautés », déplore-t-elle. ● **Idriss Amraoui**

FAUX MÉDIAS

LES VAMPIRES DE L'INFORMATION

Au cours des derniers mois, des journalistes membres de la Fédération nationale des communications et de la culture (FNCC-CSN) se sont vu voler leur travail par de nouveaux « journaux » générés par l'intelligence artificielle (IA), qu'on appelle aussi faux médias. Ce qui soulève beaucoup d'inquiétude chez les syndicats concernés.

par Julie Lampron-Lemire et Martin Petit

Illustration : Alain Pilon



« L'exemple du *Journal de Sherbrooke* est très préoccupant : on y trouvait le nom et la photo à peine modifiée, probablement par l'IA, d'un journaliste de *La Tribune* Tommy Brochu, qui devenait Tommy Brodeur sur le média généré par assistance virtuelle. Un journaliste qui n'existe pas.

« Pire encore, dans l'article, également généré par IA, on trouvait des citations recomposées par d'autres médias, qui avaient eux-mêmes mené les entrevues. Or, ça contrevient clairement à l'éthique journalistique, de citer quelqu'un à qui l'on n'a jamais parlé », affirme le président du Syndicat unifié de la presse écrite régionale (SUPER), Olivier Bossé.

La présidente de la FNCC, Annick Charette, s'interroge également sur les enjeux

éthiques : « Ces faux médias ne sont pas soumis à l'obligation professionnelle de la vérification des faits. L'IA n'est pas capable de faire un pas de côté ni de regarder un problème sous tous les angles. Elle n'a pas la dissidence que peut avoir la pensée humaine face à ce qui apparaît comme un consensus. »

« Nos membres sont soumis à un code de déontologie et à des règles d'éthique inscrites dans nos conventions collectives et reconnues par le Conseil de presse du Québec. De nature à ne pas tromper le public, le travail de nos membres se veut conforme aux faits. »

Et les revenus publicitaires

« C'est explicitement de l'avenir de l'information dans sa forme actuelle dont il est question. L'information juste qui suit la déontologie de notre profession a besoin d'une source de financement stable et pérenne. Or, ces « médias » vont bien évidemment chercher à récolter des revenus tirés des annonceurs qui ont déjà fondu comme neige au soleil à cause des GAFAM, ce qui privera davantage les vrais médias de ces sommes essentielles à leurs activités », ajoute Olivier Bossé.

« Les géants du web ont déjà accaparé 80% du marché publicitaire. On voit maintenant apparaître ces petits joueurs sans vergogne utiliser le travail de nos membres pour voler des revenus publicitaires à leur employeur », ajoute Annick Charette.

La FNCC et le SUPER ne resteront pas là sans broncher, car des solutions existent. Ils souhaitent entre autres que les gouvernements ne placent aucune publicité dans ces « journaux » et qu'ils soient identifiés comme n'étant pas des médias d'information. Il faut que les publicitaires sachent où ils mettent leur argent.

Ils demandent également que ces médias de pacotilles soient retirés des plateformes de Meta, comme c'est le cas pour les vrais médias. En 2023, Meta a retiré les nouvelles canadiennes de ses plateformes Facebook et Instagram, en réponse au projet de loi C-18 qui demandait aux géants du web de verser une compensation financière aux médias pour l'utilisation de leur contenu. ●

TOP 5 LES PIRES EMPLOYEURS DE 2025

Par Eve-Marie Lacasse

1 Amazon

Champion poids lourd de l'antisindicalisme. Un premier entrepôt se syndique au Québec. Résultat, Amazon ferme tout et jette 4500 personnes à la rue. Punir, intimider, enrayer les syndicats : une multinationale prête à tout pour écraser les droits des travailleuses et des travailleurs. Le TAT tranchera et, souhaitons-le, la solidarité vaincra.



2 Béton Provincial

Acheter, verrouiller, appauvrir. Béton Provincial a mis 50 salariés en lock-out, fin 2024, en pleine saison morte, après l'acquisition des installations de Demix. La récompense pour plusieurs années de service : la rue. Gel salarial, retraite abolie, assurances charcutées. Un manuel du parfait mauvais boss. Malgré cela, les gars demeurent déterminés à se faire respecter!

3 Renaud-Bray

Le mépris patronal en format poche. Déjà reconnue coupable de négociation de mauvaise foi, l'entreprise Renaud-Bray s'entête : rémunération à peine au-dessus du salaire minimum, briseurs de grève, refus de négocier et fermeture. Plus d'un an de conflit et une seule stratégie : user, décourager, fermer, pour tenter de faire taire les voix syndicales. Inadmissible. Point.



4 Société de transport de Montréal

Plus de 120 rencontres, zéro volonté. La STM a sciemment joué la montre, comptant sur les lois spéciales et le recul des droits syndicaux pour bloquer toute entente. Négocier? Non. Éterniser le processus et compter sur l'affaiblissement des droits des travailleuses et travailleurs? Oui. Une société publique qui se comporte comme le pire des employeurs privés.



5 Gouvernement du Québec

Salaires gelés en services préhospitaliers, en milieu correctionnel ou à l'aide juridique. Primes fantômes, droits piétinés... Comme employeur, force est de constater que Québec fait piètre figure. Il laisse traîner les négociations dans plusieurs secteurs parapublics et affaiblit la prévention en santé et sécurité du travail. Donner l'exemple? Raté. Exploiter par des politiques anti-travailleuses et anti-travailleurs? Réussi.



ÉCOLE FÉMINISTE SYNDICALE

LA SORORITÉ SUR TOUS LES FRONTS

L'École féministe syndicale de la CSN lançait sa deuxième édition le 27 janvier dernier. Sous le thème *Tant qu'il le faudra!*, des dizaines de participantes se sont réunies pour traiter d'idées féministes de l'heure. Pendant deux jours, la CSN a accueilli un grand forum consacré aux droits des femmes à travers des ateliers collaboratifs et des conférences données par des expertes en la matière.

«Le mois de janvier n'est pas fini qu'on dénombre déjà cinq féminicides au Québec. Je tiens à dédier la tenue de l'école à ces merveilleuses femmes qui ont perdu la vie, lance d'emblée la secrétaire générale de la CSN et responsable politique du comité confédéral de la condition féminine, Nathalie Arguin. Sans vouloir alourdir l'atmosphère en ouverture d'événement, je vous invite à vous lever et à clamer haut et fort so-so-so-sororité!», scande Nathalie avec ses consœurs.

À l'École féministe de la CSN, les participantes ne chôment pas. De la division sexuelle du travail, à la dénonciation de l'antiféminisme, en passant par les risques psychosociaux de l'épuisement professionnel, le champ exploré par l'école se distingue par sa grande diversité.

Caroline Senneville, rappelle l'importance de la lutte féministe au cœur du mouvement CSN. «Le salaire moyen des femmes est inférieur de 9% à celui des hommes; cet écart atteint environ 14% pour les femmes non syndiquées. Les acquis le sont jusqu'à tant qu'on nous les enlève», met en garde la présidente de la confédération.

À la deuxième journée, les membres avaient l'occasion de partager leurs idées et de consolider leurs militances dans les ateliers organisés par l'école. La grève comme objet d'émancipation, le continuum des violences envers les femmes et l'analyse différenciée selon les sexes en santé et sécurité du travail ont nourri les débats.

«Durant ces deux journées, j'ai vu des féministes qui se tiennent debout. À la CSN, on a une force de mobilisation sans commune mesure. Nous ne baisserons jamais la garde et poursuivrons l'action collective pour une véritable égalité!», clame Nathalie Arguin en mot de clôture. ● **Ursule Ferland**

SPÉCIAL 8 MARS

FÉMINISME TOUT TERRAIN

Loin d'être un enjeu marginal comme la droite l'a souvent dépeint, le féminisme s'inscrit aujourd'hui dans des avancées dont l'ensemble des travailleuses et des travailleurs tire avantage.

Par **Camila Rodriguez-Cea**



Pensons aux congés parentaux, à la santé et sécurité du travail – à travers des luttes contre le harcèlement – ou encore au salaire minimum. D'abord et avant tout des enjeux d'équité pour les femmes, tout le monde bénéficie aujourd'hui des fruits des luttes féministes.

À la CSN, le féminisme a autant de visages qu'il y a de membres. À l'occasion du 8 mars, le *Point syndical* s'est entretenu avec deux travailleuses pour prendre le pouls de l'engagement féministe en 2026.



En haut: Catherine Boivin. Ci-dessus: membres du syndicat des auxiliaires d'enseignement de l'Université Concordia.

Féminisme dans un métier non traditionnel

Catherine travaille chez Énergir depuis six ans. Elle fait partie des 16% de femmes dans l'entreprise parmi le groupe CSN et des 25% de femmes chez les techniciennes de l'exploitation du réseau. Elle est également vice-présidente de la condition féminine de son syndicat. Si le distributeur d'énergie démontre une certaine maturité en matière d'équité normative, des angles morts liés au genre peuvent toutefois persister. Catherine donne l'exemple des uniformes. Les modèles pour femmes sont inconfortables alors que la majorité des travailleuses sur le terrain ont besoin de bouger facilement. Elles finissent souvent par se procurer le modèle pour hommes, plus ample.

Les enjeux d'équité font leur chemin jusqu'à la table de négociation. Des gains en conciliation travail-famille ont récemment permis une plus grande flexibilité des horaires, un avantage apprécié par l'ensemble des employé-es.

L'arrivée de femmes dans l'entreprise a notamment contribué à améliorer la santé et la sécurité. Les travailleurs se blessaient souvent en ouvrant et fermant des vannes de gaz. «Ils devaient forcer pour manipuler les vannes à la main et finissaient par se blesser au dos», explique la déléguée. Avec l'arrivée des travailleuses, un outil offrant un meilleur levier a été développé, pour le bien de toute la force de travail.

Féminisme en temps de grève

Pour le CREW, syndicat qui représente les auxiliaires d'enseignement de l'Université Concordia, le féminisme est la racine de leur affiliation avec la CSN. Les personnes militantes qui ont organisé le maraudage entre 2023 et 2024 se mobilisaient contre un professeur accusé de harcèlement sexuel. Elles cherchaient une centrale qui les appuierait dans leurs démarches. Ainsi, le comité féministe du syndicat joue le rôle de gouvernail politique de l'organisation, s'assurant que chaque auxiliaire, dans son travail ou sa militance syndicale, a des opportunités similaires. Le comité remplit donc une mission éducative, mais aussi une fonction de chien de garde, pour faire en sorte que le réflexe d'inclusion intersectionnelle soit constant.

Pendant la grève du printemps 2025, la majorité des membres du comité se dirigent vers celui de la négociation. «Nos priorités se sont déplacées, mais notre approche féministe est demeurée transversale, explique Tyisha Murphy, qui milite au comité. Pendant cette période, on s'assure de mettre en place des services de garde pour que les parents puissent participer au même titre que les autres membres. Alors que les lignes de piquetage peuvent être drainantes, on s'assure que tous les grévistes demeurent hydratés, nourris et au chaud. C'est le fameux "prendre soin"».

Dans les prochaines semaines, le comité organisera sa militance autour de la Journée internationale des droits des femmes et tâchera de multiplier les liens et les connexions avec d'autres syndicats. L'objectif est de bâtir une communauté de travailleuses et de travailleurs plus résiliente. ●

FAIRE FRONT

UNE PROTESTATION HAUTE EN COULEURS



Avec son projet de loi 3, le gouvernement caquiste a confirmé sans ambiguïté sa volonté d'affaiblir les syndicats, allant jusqu'à vouloir les placer sous tutelle. La grande manifestation du 29 novembre a été une réponse citoyenne claire et déterminée aux attaques antisyndicales du ministre Boulet. Plus de 50 000 personnes ont envahi les rues de Montréal, bravant le froid hivernal, pour crier haut et fort leur détermination à défendre leurs droits à la liberté d'expression et à la liberté d'association. Solidarité!



SYNDICATS DE LA CULTURE

DEUX ENTENTES À LA PDA

Deux syndicats CSN ont conclu des ententes avec la Place des Arts (PDA) cet automne, dans des contextes de négociation aux atmosphères bien différentes. La Place des Arts, complexe culturel majeur à Montréal, où l'on retrouve diverses salles de spectacles, est gérée par une société d'État québécoise.

Deux jours de grève

Le Syndicat des préposé-es au stationnement de la Place des Arts a dû tenir deux jours de grève pour que leur employeur entende raison. Les travailleuses et travailleurs étaient sans contrat de travail depuis mars 2022. À l'automne 2025, ils ont perdu patience jusqu'à débrayer les 4 et 14 septembre, soir du gala des Prix Gémeaux, célébré à la PDA.

Ils revendiquaient des hausses salariales équivalentes à celles obtenues dans le secteur public. Les membres réclamaient aussi la protection de leur plancher d'emploi, en réaction aux nouvelles technologies implantées par l'employeur.

Grâce à leur mobilisation, ils ont réussi à gagner 28 % d'augmentation sur sept ans, une bonification de l'indemnité de maladie, la reconnaissance de l'indemnité des jours fériés non travaillés, l'octroi de jours de libérations syndicales et des mesures d'atténuation des impacts des nouvelles technologies. Les membres ont adopté l'entente à 92 %, le 11 octobre dernier.

Même pas 20 séances

Du côté du syndicat des placeurs et des ouvreuses, la nouvelle convention collective s'est réglée en moins de 20 séances de négociation.

« La négo portait principalement sur les enjeux salariaux. Les deux parties ont été très efficaces. Nous étions en mode exploratoire. Le ton à la table était très positif », affirme la nouvelle présidente du syndicat, Jennifer Dharmaratnam.

Les travailleuses et travailleurs ont atteint les paramètres salariaux du secteur public, incluant une clause de protection du pouvoir d'achat indexée sur l'IPC, des primes pour les repas et la double affectation. Ils ont voté à 95 % en faveur de l'entente de principe le 12 novembre dernier. Chapeau! ● Julie Lampron-Lemire

LE.POINT.EN.BREF



PARAMÉDICS RENVERSÉS PAR L'INACTION DE QUÉBEC

Les 3300 paramédics CSN sont sans convention collective depuis le 31 mars 2023. Au cœur du litige : un juste salaire pour cet emploi et une réduction de la surcharge de travail. Les négociations se poursuivent avec le Conseil du trésor. Le 3 février, de nombreux paramédics se sont donné rendez-vous derrière l'Assemblée nationale pour accueillir les député-es lors de la rentrée parlementaire. En grève, avec maintien des services essentiels depuis le 6 juillet, ils n'entendent pas baisser les bras. Tenez-vous-le pour dit, M. Drainville!

UNE PHOTO DE PASCAL RATTHÉ

LES MEMBRES DU MASSIF ACCEPTENT LA RECOMMANDATION DU CONCILIATEUR

Le 22 janvier 2026, après trois semaines de grève générale illimitée, les membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs du Massif de Petite-Rivière-Saint-François ont accepté à 91 % la recommandation du conciliateur. La nouvelle convention collective prévoit, sur une période de cinq ans, des augmentations salariales totalisant 5, 4, 3, 3 et 4%. S'ajoute à ces augmentations une protection contre l'inflation, si l'indice des prix dépasse les hausses négociées. Ce mécanisme s'appliquerait au cours des trois dernières années de la convention et pourrait élever les salaires jusqu'à 5% par année. Malgré cette issue positive, le syndicat ne peut passer sous silence les interventions politiques des dernières semaines. Les prises de position de Kariane Bourassa, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré à l'Assemblée nationale, ont clairement favorisé l'employeur, sans égards aux conditions des travailleuses et des travailleurs de son propre territoire.

ENFIN UN SYNDICAT À LA GARDERIE UNIK

Les travailleuses de la Garderie Unik à Gatineau peuvent crier victoire! Le Tribunal administratif du travail a reconnu leur syndicalisation après six mois de contestations patronales. Durant cette période, la direction n'a pas cessé de miner la mobilisation de ses employées en multipliant les cas d'ingérence, d'intimidation et de représailles pour activités syndicales. Heureusement, ces salariées pourront désormais compter sur leur syndicat et sur la force de la CSN pour les appuyer dans leur quête d'équité et de respect. Prochain arrêt : une première convention collective qui améliorera concrètement leurs conditions de travail.



VICTOIRE POUR LE SYNDICAT DE KRUGER

Après quatre semaines de grève, dont trois en grève générale illimitée, les 150 travailleuses et travailleurs de Kruger à LaSalle ont approuvé, le 31 janvier, une entente de principe à 73,5% des voix. L'accord prévoit une hausse salariale de 19% sur cinq ans, dont 8% dès la première année, ainsi que divers gains supplémentaires : une prime pour les opérateurs, une septième semaine de vacances après 30 ans de service et une augmentation de 0,5% de la part de l'employeur dans le régime de retraite. La grève, déclenchée le 12 janvier, s'est terminée le 1^{er} février. Respect camarades!



BIENVENUE À LA CSN

Entre le 30 septembre 2025 et le 12 février 2026, 22 nouveaux syndicats (ou accréditations), représentant 1052 salarié-es ont reçu la confirmation qu'ils adhèrent à la Confédération des syndicats nationaux (CSN)

CŒUR DU QUÉBEC

- STT DE LA MICRO-BRASSERIE LE TROU DU DIABLE | SECTION ENTRETIEN MÉNAGER (FC-CSN)
- STT DE LA COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE J.N. DONAIS (FC-CSN)
- SE DE L'ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC (FEESP-CSN)
- STT EN SANTÉ ANIMALE DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC (FP-CSN)

ESTRIE

- SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DU PARTAGE NOTRE-DAME (FSSS-CSN)

LANAUDIÈRE

- STT DE LA GARDERIE LE P'TIT NID D'AMOUR (FSSS-CSN)

MONTÉRÉGIE

- STT DE LA GARDIENNE (FSSS-CSN)

MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

- STT DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE DE MONTRÉAL ET LAVAL | SECTION CPE DU MANOIR (FSSS-CSN)
- STT DU RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN (REM) (FEESP-CSN)
- STT DE MAINTENANCE DU COMPLEXE DESJARDINS (FEESP-CSN)
- STT DE L'ATELIER TEXTILE (FNEEQ-CSN)
- SP DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE | SECTION RIOCM (FP-CSN)
- SP DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE | SECTION ROJAQ (FP-CSN)
- STT DU REGROUPEMENT DES SERVICES D'HABITATION DU QUÉBEC (FEESP-CSN)
- STT EN INTERVENTION COMMUNAUTAIRE | SECTION LE PROJET HARMONIE (FSSS-CSN)
- SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DU COMMERCE | SECTION DIGI CANADA (FC-CSN)

OUTAOUAIS

- STT DES GARDERIES DE L'OUTAOUAIS | SECTION GARDERIE IMAGINE (FSSS-CSN)
- STT DES GARDERIES DE L'OUTAOUAIS | SECTION GARDERIE UNIK (FSSS-CSN)
- SP DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE | SECTION ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES IMMIGRANTES DE L'OUTAOUAIS (AFIO) (FP-CSN)

QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES

- SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES DU CENTRE FEMMES AUX 3 A DE QUÉBEC (FSSS-CSN)
- STT D'AUTOBUS DES ÉRABLES LTÉE (FEESP-CSN)
- STT DE TRANSCO QUÉBEC (FEESP-CSN)



FIN DU LOCK-OUT CHEZ ORTEC ENVIRONNEMENT

À la surprise générale, l'entreprise de pompage et de nettoyage industriel de Saint-Rémi, en Montérégie, a mis en lock-out ses 22 travailleurs le 7 janvier dernier. L'employeur les a mis à la rue en pensant qu'ils allaient rentrer à genoux, à temps pour la grosse saison du printemps. Après cinq semaines, la direction a bien vu que les travailleurs n'allaient pas plier. Têtes hautes, les syndiqués ont manifesté leur mécontentement, malgré les grands froids de janvier et février. Leur ténacité leur a donné raison. Ils ont adopté à 71 % un règlement proposé par le conciliateur. Ainsi, ils obtiennent 9,5 % d'augmentation salariale sur trois ans, un régime de retraite amélioré, l'accès à six congés mobiles et une bonification des vacances et de certaines primes. Leur dernière convention collective s'était étirée sur onze ans. Ils demandaient donc un rattrapage, puisqu'ils ont subi de plein fouet l'inflation des dernières années.

70^e CONGRÈS DE LA CSN—CONSTRUCTION

Sous le thème *L'union fait la suite*, le congrès s'est tenu du 3 au 5 février 2026 à Montréal. À la suite de débats et d'échanges tenus en plénière et en ateliers, les membres ont défini plusieurs orientations qui guideront l'action de l'organisation pour les quatre prochaines années. Le nouveau comité exécutif est composé de Félix Ferland, de Jennie-Claude Lafontaine Morin, et de Richard Galarneau. Bonne suite, camarades!

MARCHE-DON, COURSDON : 4^e ÉDITION



8 MARS 2026

GÉNÉRATIONS DEBOUTTE!

Au cours des derniers mois, la CSN a amorcé un important mouvement de mobilisation avec sa campagne *Faire front*. À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, un appel est lancé à toutes les femmes : Générations deboutte! Être «deboutte», ce n'est pas une posture physique, mais politique. Plus qu'un slogan, c'est un appel à l'action, un cri de ralliement pour une société plus juste et plus libre.

Tout au long de son histoire, la CSN a mené des luttes, et les femmes y ont contribué depuis le tout début. Afin de poursuivre l'action collective pour une véritable égalité des genres, la CSN vous invite à participer aux activités du 8 mars, qui se tiendront partout au Québec. Contactez le conseil central de votre région pour en connaître les détails.



Le 29 mars prochain, de nombreuses personnes s'activeront lors de la quatrième édition du Marche-don, Cours-don, dans le but d'amasser des fonds pour le Camp Vol d'été Leucan-CSN. Cette activité de marche ou de course à relais joint l'utile à l'agréable : se rassembler autour d'un événement sportif hivernal, tout en aidant les familles dont les enfants sont touchés par le cancer.

L'année dernière, près de 150 000 \$ ont été amassés pour le camp. Il est encore temps de s'inscrire et de faire un don, dans le cadre de cette belle initiative.

Nous soulignons cette année le 30^e anniversaire de la collaboration de la CSN avec Leucan pour la tenue du camp d'été. La générosité des militantes et des militants a permis de recueillir plus de cinq millions de dollars à travers les années. La CSN s'engage d'ailleurs à continuer d'agir dans la communauté dans les futures années.



LE PRIX PIERRE-VADEBONCOEUR CÉLÈBRE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Au Québec, le projet de la Révolution tranquille visait, entre autres, à offrir l'égalité des chances en matière d'éducation à tous les enfants québécois, peu importe leur origine ou leur lieu de résidence. Après la publication du célèbre rapport Parent, le gouvernement entreprend un vaste chantier d'organisation du système d'éducation, de la maternelle à l'université, accessible à toutes les familles.

Or, à la demande du clergé, le gouvernement favorisera la liberté de choix des parents, ce qui permettra à l'enseignement privé subventionné de se tailler une place dans le système scolaire. Pour Christophe Allaire Sévigny, ce libre choix nous a menés tout droit à ce qu'il appelle aujourd'hui la «ségrégation scolaire», une expression formulée à l'époque par le regretté sociologue, Guy Rocher.



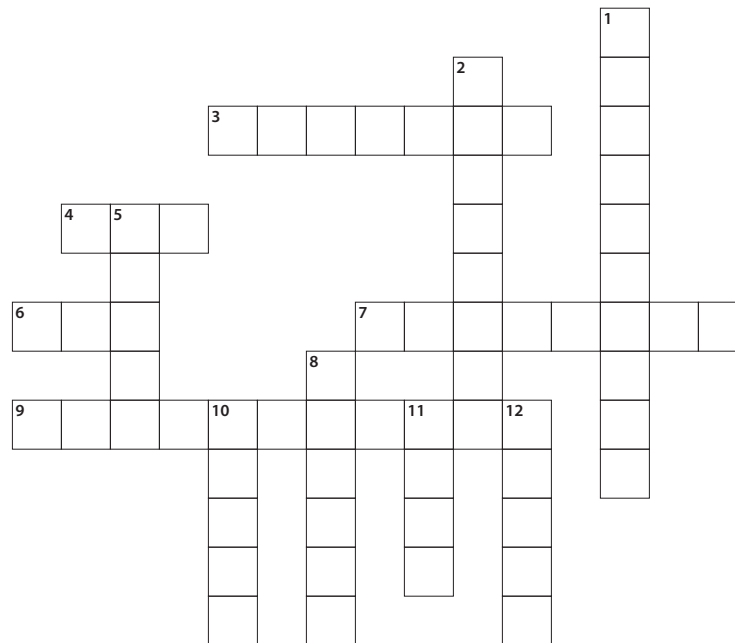
SÉPARÉS MAIS ÉGAUX CHRISTOPHE ALLAIRE SÉVIGNY, LUX ÉDITEUR, 2025, 184 PAGES

L'idée de retracer l'origine de cet idéal d'égalité des chances et d'en tracer un historique naîtra d'une lettre d'opinion signée Rocher, membre de la commission Parent. L'auteur rencontrera du personnel enseignant, des élèves et des chercheurs. La forme originale du balado, *Distances sociales*, sera retenue au départ, à la suite duquel il procédera à la rédaction de son essai.

Sous forme d'enquête, l'argumentaire solide du sociologue, enseignant au cégep de Sherbrooke, est brillamment construit sur des faits, des écrits et des exemples concrets. L'ensemble nous fait comprendre que ce que d'autres nomment «l'école à trois vitesses» au Québec existe bien et que ce modèle reproduit des inégalités systémiques qui stigmatisent le développement scolaire jusqu'au dernier diplôme obtenu.

Cet important ouvrage, qui a reçu le prix Pierre-Vadeboncoeur de la CSN, expose une réalité injuste que vous ne verrez plus jamais de la même manière. ● **Martin Petit**

Pour lire la version longue du texte, consulter le site de la CSN.
Pour emprunter : visiter PôleDoc CSN
À écouter : *Distances sociales* en balado, <https://baladoquebec.ca/distances-sociales-carnet-dun-sociologue-ambulant>



MOTS ENTRECROISÉS

AVEZ-VOUS BIEN LU VOTRE NUMÉRO ?

Horizontalement

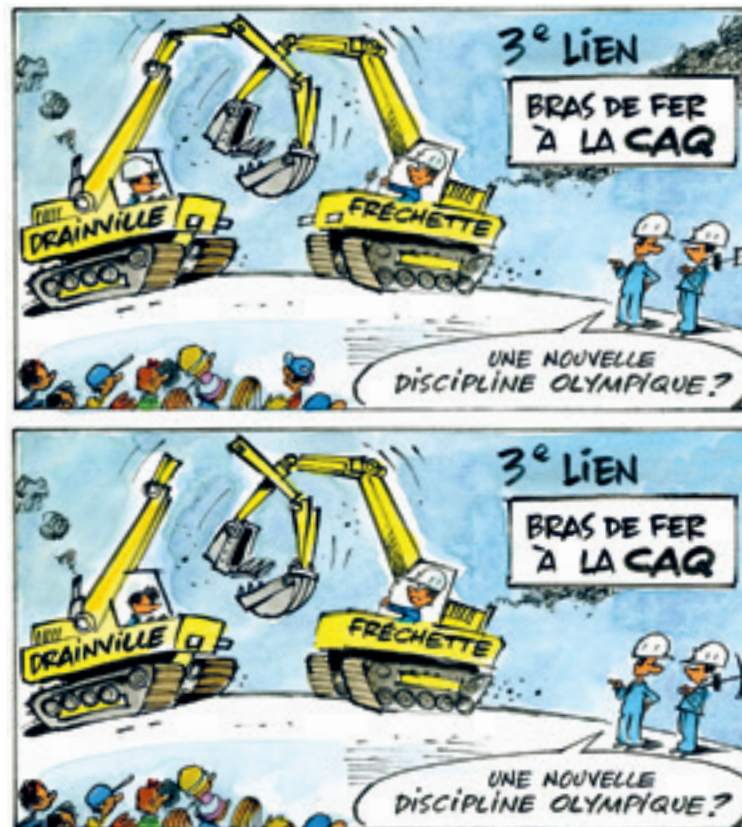
3. L'arrivée de femmes dans cette entreprise a contribué à améliorer la santé et la sécurité des employé-es.
4. Sans contrat de travail depuis mars 2022, les syndiqué-es de ce complexe culturel de Montréal ont eu une augmentation de 28 % sur sept ans.
6. Cette société publique, mieux connue sous l'acronyme..., se comporte comme le pire des employeurs privés.
7. Un nombre considérable d'épicerie de cette région sont affiliées à la CSN.
9. Les 7 000 travailleuses de ce groupe sont intégrées aux équipes multidisciplinaires du réseau de la santé et des services sociaux.

Verticalement

1. Ce que les membres ont consolidé lors des ateliers de l'École féministe de la CSN.
2. Matière enseignée au cégep par Dominique Dubuc, militante LGBT+.
5. Béton Provincial a mis 50 salariés en lock-out, fin 2024, après avoir acquis cette entreprise de la région montréalaise.
8. Le gouvernement a entrepris un vaste chantier d'organisation du système d'éducation après la publication de ce rapport.
10. Ville où est situé le mystérieux entrepôt DYT4.
11. Les travailleuses de ce CPE de Roberval sont en grève générale illimitée depuis octobre. Le Jardin de...
12. Acronyme du syndicat qui rembourse à l'avance les dépenses reliées aux repas des salarié-es.

LE JEU DES SEPT DIFFÉRENCES

par Boris



Québec - 2026

68^e CONGRÈS DE LA CSN